



NTERPELLATION ON VOTATION ON CITOYENNE

Historique

- ✓ Dispositif présent dans le programme électoral de la majorité municipal actuel.
- ✓ Un dispositif présenté et débattu lors des Assises citoyennes (Acte 2) en janvier 2016
- ✓ Lancement effectif du dispositif le 1^{er} mars 2016
- ✓ Mise en place d'une *Commission de suivi de l'initiative citoyenne* en mai 2016
- ✓ Annulation par le Tribunal administratif de Grenoble le 24 mai 2018. Un recours a été déposé par la Ville de Grenoble.

Interpellation du Conseil Municipal







Dépôt d'un projet de pétition formulaire officiel Ville



2

Vérification recevabilité compétence, légalité

Recueil des signatures
2 000 Grenoblois
de + 16 ans



4

Vérification des signatures

5

Présentation de la pétition en conseil municipal



6

Débat en conseil municipal sur la proposition

Adoption par le Conseil municipal







proposition soumise aux Grenoblois

Votation citoyenne





Campagne

pour ou contre la proposition









Communication

sur les propositions soumises au vote

Organisation
votation une fois par
an





Mise en œuvre de la proposition

Eléments de bilan

- ✓ 26 pétitions déposées entre le 1^{er} mars 2016 et le 24 mai 2018.
- √ 16 pétitions refusées (objets de pétition illégaux et/ou hors compétence municipale)
- √ 10 pétitions éligibles dont 3 ont atteints les 2000 signatures.

Les pétitions qui ont atteint 2 000 signatures

- Une pétition a fait l'objet d'une votation en octobre 2016 sur la tarification du stationnement résident (6 681 votants)
- 2. Une pétition contre la fermeture de bibliothèques a fait l'objet d'un travail entre la Ville et le pétitionnaire qui a abouti sur le vote d'une délibération en septembre 2017 sur la lecture publique.
- 3. Une pétition contre la démolition d'un bâtiment dans le cadre d'un projet ANRU a atteint les 2 000 signatures en avril 2018. Maintien d'un débat lors du CM du 18 juin 2018.

Pétitions publiées

Titre	Porteur	signatures
Pour un centre ville apaisée	Union de quartier centre-ville	1 051
Des fruits et des légumes gratuits pour tous	Nuit Debout Grenoble	492
Pour une concertation sur les tarifs de stationnement	CLUQ	2 613
Maintien de la gestion directe de la MDH Bajatière	AUESCB	1 009
Réouverture des bibliothèques Prémol, Hauquelin et Alliance	Touchez pas à nos bibliothèques de quartier	3 793
Création Club de foot Teisseire, Malherbe, Jouhaux	Association la Grinta	50
Nommer un lieu communal « Marwan Barghouti »	Jeunes Communistes de Grenoble	174
Lutter contre les déjections canines	Une citoyenne	198
Pour la semaine de 4 jours	Deux citoyennes	478
Non à la démolition du 20, Arlequin	Asso 10,20 Arlequin	2 092







Rencontre préparatoire à la XVIII conférence de l'OIDP « Interpellation et votation citoyenne »

22 mai 2018

Strasbourg, Nanterre, Rennes, Lyon, Hazebrouk, Barcelone, Grenoble, Grenoble Alpes Métropole, OIDP

Les freins au développement de ces dispositifs

- ✓ Peu d'expérimentations donc peu de recul.
- ✓ Des craintes de la part des élus, en particulier autour des risques d'instrumentalisation par l'opposition
- ✓ Une nouvelle posture pour les élus : ils ne sont plus les décideurs mais les garants d'un processus de décision par les citoyens.
- ✓ Un cadre légal français défavorable
- ✓ Le débat sur les seuils : garantie de la légitimité de la décision ou frein à la participation ?
- ✓ Enjeux forts de communication et d'inclusion

Les freins au développement de ces dispositifs

- ✓ La faible autonomie des collectivités locales vis-à-vis de l'Etat central et une conception verticale de l'intérêt général en France.
- ✓ Le morcellement des compétences entre les différents niveaux de collectivité locale
- ✓ Des « objets » de pétition qui doivent être en capacité de mobiliser les citoyens.
- ✓ L'impact de la pétition doit être suffisant pour que les citoyens estiment utile de s'impliquer dans un processus qui demande souvent beaucoup d'énergie pour aboutir.

Les freins au développement de ces dispositifs

- ✓ Difficulté de concilier simplicité du dispositif, pour permettre l'inclusion du plus grand nombre, et rigueur de la procédure pour assurer la crédibilité et donc la légitimité du dispositif.
- ✓ Ce type de dispositif fait nécessairement apparaitre des tensions entre démocratie directe et démocratie représentative.
- ✓ Difficulté d'articuler une logique de **programmation financière pluriannuelle** des collectivités locales et une mécanique d'interpellation citoyenne.

Les points forts de ces dispositifs

- ✓ Renforce la légitimité de la décision
- ✓ Permet de répondre à une forte attente des citoyens (70% des électeurs contre 21% des élus)
- ✓ Renforce la confiance dans les élus qui montrent qu'ils peuvent laisser des espaces de pouvoir aux citoyens
- ✓ Renforce la démocratie délibérative au travers des débats qui précèdent le vote
- ✓ Offre une reconnaissance aux citoyens : « on vous fait confiance ».

Les points forts de ces dispositifs

- ✓ Renforce la participation citoyenne car les études montrent que les citoyens se mobilisent lorsque l'enjeu est réel (votation décisionnelle)
- ✓ Permet de faire vivre la démocratie locale entre deux échéances électorales en mettant sur l'agenda politique locale des sujets qui «font débat » sans attendre les prochaines élections.
- ✓ Permet de proposer un circuit clair, transparent et égalitaire de mise sur l'agenda politique locale de nouvelles problématiques.

Les points forts de ces dispositifs

- ✓ Permet de structurer le conflit, de le construire et de le publiciser.
- ✓ Permet de passer de l'opposition à la construction au travers de négociations.
- ✓ Permet d'élargir la citoyenneté locale en ouvrant le pouvoir d'interpellation et de décision aux mineurs et aux étrangers.
- ✓ Permet de limiter la corruption.
- ✓ **Dispositifs peu coûteux** en terme de ressources humaines et de fonctionnement.